

TRANSMIS LE 2-05-2022  
REÇU LE 2-05-2022  
AFFICHÉ LE 03-05-2022  
NOTIFIÉ LE 03-05-2022  
PUBLIÉ LE 03-05-2022  
EXÉCUTOIRE LE 03-05-2022

2022/...



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022 DÉLIBÉRATION N°14

**OBJET : TECHNIQUE – MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR L'ESPACE SAINT EXUPÉRY – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE PRENDRE TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA PASSATION DE LA CONSULTATION.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Mesdames et Messieurs les Adjointes (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Hervé GALICHET, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

**Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

**Madame la Conseillère Municipale (\*) :** Françoise MENDY-LASCOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

**Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Florent BATIER.

#### ABSENTS (donnent pouvoir à) :

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**Bruno DE CARLI :** Patrick BOULLÉ

**Françoise GONZALEZ :** Ginette FIFI-LOYALE

**Thierry BILLARAND :** Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

**Stéphane VERNEREY :** Henri FERNANDEZ

**Valentin BARTECKI :** Absent excusé.

**Marion WERNER :** Frédéric LÉPRON

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

**Marc SCHWEITZER :** Yoan KAJDAN

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

**Vincent MULOT :** Françoise MENDY-LASCOT

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Océane USTASE :** Florent BATIER.

#### Secrétaire de séance :

**Sabrina FORTUNATO**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 avril 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Direction des Services Techniques

Question n°14 du CM du 21/04/2022 P 1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 DÉLIBÉRATION N°14

**OBJET : TECHNIQUE – MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR L'ESPACE SAINT EXUPÉRY – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE PRENDRE TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA PASSATION DE LA CONSULTATION.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13, et L. 2121-21-1,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-3 et R. 2124-3 et suivants, L. 2171,1 et R. 2171-1

**CONSIDÉRANT** la complexité du projet et la performance énergétique recherchée dans la qualité pour l'Espace Saint Exupéry, il a été fait le choix de mettre en œuvre un marché global de conception-réalisation, en raison de l'association nécessaire et indispensable de l'entrepreneur aux études de l'ouvrage,

**CONSIDÉRANT** en matière de performance énergétique pour la partie rénovation énergétique, l'objectif est d'obtenir une cible à -69% des énergies consommées à ce jour, pour obtenir la conformité dans le cadre du décret tertiaire et du décret BACS.

**CONSIDÉRANT** les principaux éléments du contrat comprenant : l'étude énergétique et les diagnostics ont été réalisés.

**CONSIDÉRANT** le montant estimatif de la prestation, 140 000 € HT pour la partie études et mission d'œuvre et 1 400 000 € HT pour la partie travaux, la procédure à mettre en œuvre choisie est procédure avec négociation, comprenant deux phases : une phase de remise des candidatures puis une phase de remise des offres, avec les candidats sélectionnés, avec négociation,

**CONSIDÉRANT** que le marché à conclure, dont la date d'attribution est estimée au cours du mois de décembre 2022, prévoit une livraison du chantier au janvier 2024.

**CONSIDÉRANT** le montant estimatif du contrat, la procédure de passation choisie est la procédure avec négociation compte tenu du fait que le projet est un projet de rénovation thermique.

**CONSIDÉRANT** le montant de la prime à verser aux candidats ayant remis une offre, fixé à 12 000 € HT,

**CONSIDÉRANT** les différentes étapes à venir de ce type de procédure, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à la passation de la consultation,



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
 Direction des Services Techniques

**APRES** l'avis de la Commission « Urbanisme / Travaux / Transports / Développement Durable » en date du 11 avril 2022 et de la Commission Finances/Administration Générale/Santé et Intercommunalité du 12 avril 2022,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants CONSEIL MUNICIPAL**

**Article 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à la procédure concernant la passation de la consultation pour la performance énergétique de l'Espace Saint Exupéry.

**Article 2 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 3 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Xavier MELKI**  
 Maire de Franconville  
 Conseiller Régional d'Ile-De-France



**A l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire  
 L'Adjoint au Maire



*Madame Jeanne Charuau - Cergna*  
 le 3 mai 2022

**Acte à classer****DEL21042022Q14**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-05-02T21-40-59.00 ( MI237242679 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220421-DEL21042022Q14-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : TECHNIQUES - MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR L'ESPACE SAINT EXUPÉRY - AUTORISATION DÉLIVRÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE PRENDRE TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA PASSATION DE LA CONSULTATION.

Date de décision : 21/04/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publicsActe : 14 - TECH - Marché performance St EX.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

14 - TECH - Audit  
énergétique saint exupéry  
modifié.PDF

Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 02/05/22 à 21:40

Date 02/05/22 à 21:41

Date 02/05/22 à 21:50

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha